

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de DH
Siège Social : ZI du Sahel – Rue n° 7-B.P. 96/97 – 26 400 Had Soualem, Province de Berrechid
R C: 1513

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 Juin 2019

Statuant sur l'exercice 2018

L'An Deux Mille Dix-neuf, et le 13 Juin à 10h, au siège social de la société, sis à Zone Industrielle du Sahel, rue n°7-26400 à Had Soualem, les actionnaires de la société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb, par abréviation « PROMOPHARM » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d'administration parue dans le journal « L'ECONOMISTE » en date du 13 Mai 2019.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle, par chacun des actionnaires présents, agissant soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**, en sa qualité de membre du conseil d'administration préside l'Assemblée.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**, en sa qualité d'actionnaire présent et mandataire, du plus grand nombre d'actions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur **Abdelkrim KABECHE** représentant la société ARAB PHARMACEUTICAL MANUFACTURING, est appelé comme scrutateur.

Monsieur **Abdelali LAHCEN** est désigné comme Secrétaire.

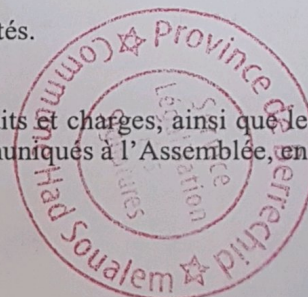
Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que **5 actionnaires** possédant ensemble **941 191 actions** sont présents ou représentés et que, l'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, tel que prévu dans les statuts de la Société.

Les documents ci-dessous mentionnés sont mis à la disposition de l'Assemblée :

1. Les statuts de la Société.
2. Les documents relatifs à la convocation.
3. Le texte des projets de résolutions.
4. La liste des administrateurs.
5. L'inventaire de l'Actif, du Passif et les états de synthèse de l'exercice écoulé.
6. Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2018.
7. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.
8. La liste des actionnaires
9. La feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.
10. Les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte des produits et charges, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes et tous les documents devant être communiqués à l'Assemblée, en



application de l'article 141 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, ont été tenus à la disposition des actionnaires les quinze (15) jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle aux actionnaires présents ou représentés qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2018.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018.
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2018.
5. Quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.
7. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
8. Pouvoir pour formalités légales.

Après lecture du rapport de gestion concernant l'exercice 2018 ainsi que tous les autres points inscrits à l'ordre du jour, diverses observations sont échangées et personnes ne demandant la parole, Monsieur le Président a mis aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

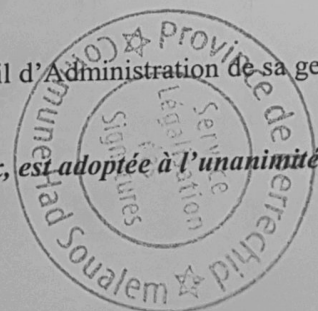
L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **38 745 630,54 dirhams**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018 :

- Résultat Net de l'exercice 38 745 630,54 dirhams
- Affectation en report à nouveau : 38 745 630,54 dirhams

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2018, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

- Capital social 100.000.000,00 dirhams
- Réserve légale 10.000.000,00 dirhams
- Réserve d'investissement 56.757.190,98 dirhams
- Report à nouveau 105.487.170,09 dirhams

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate, sur proposition du Conseil d'Administration, l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux comptes et décide de désigner en qualité de Commissaires aux Comptes ; **PWC Maroc** représenté par M. Mounsi Ighiouer et **Cabinet Sebti** représenté par M. Mohamed Youssef Sebti ; et ce pour une durée de 3 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte de leurs acceptations des fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Considérant ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**
Président

HIKMA MENA HOLDINGS
Représentée par Monsieur **Ma'amoun ARAIDAH**
Scrutateur

ARAB PHARMACEUTICAL MANUFACTURING 6074-6074/24
Représentée par Monsieur **Abdelkrim KABECH** et Monsieur **Abdelali LAHCEN**
Scrutateur Secrétaire

des MM. **ABDELKRIM KABECH**
ABDELALI LAHCEN